

CIRCULAIRE 051-20
Le 25 mars 2020

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Brookfield Asset Management Inc. CI A (BAM.A & FBM)
Dividende en action (Scission d'actions)**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield ») (TSX: BAM.A) a annoncé le 13 février, 2020 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement d'actions à raison de trois pour deux de toutes ses actions ordinaires en circulation.

Le fractionnement sera mis en œuvre par le biais d'un dividende en actions selon laquelle les porteurs de parts inscrits à la date de clôture des registres le 28 février, 2020 recevront une moitié supplémentaire d'une part le 1 avril, 2020, pour chaque part détenue.

Les actions de Brookfield commenceront à se transiger sur une base de trois pour deux à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 2 avril, 2020.

La négociation des actions avec effets payables commencera à l'ouverture de la séance le 27 février, 2020.

La négociation avec effets payables prendra fin à la fermeture des bureaux le 1 avril, 2020.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement (le 2 avril, 2020).

Détails du rajustement de la fractionnement d'actions :

- **Date d'entrée en vigueur:** le 2 avril , 2020
- **Date d'enregistrement:** le 28 février, 2020
- **Date de paiement:** le 1 avril , 2020

CDCC - Détails du rajustement Options BAM:

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Brookfield Asset Management Inc. seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** le 2 avril , 2020
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** BAM deviendra BAM2
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 150
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 150 actions ordinaires de catégorie A de Brookfield Asset Management Inc.
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :**
Les limites de position et de levée seront fixées à 250,000 contrats pour les séries existantes.

Les limites de position et de levée seront fixées à 250,000 contrats pour les nouvelles séries.
- **CUSIP :** Inchangé

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options BAM seront transférées à la classe d'options BAM2 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.

Brookfield Asset Management Inc., Cl. A		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
BAM2	52,00 \$	34,67 \$
BAM2	54,00 \$	36,00 \$
BAM2	56,00 \$	37,33 \$
BAM2	58,00 \$	38,67 \$
BAM2	60,00 \$	40,00 \$
BAM2	62,00 \$	41,33 \$
BAM2	64,00 \$	42,67 \$
BAM2	66,00 \$	44,00 \$
BAM2	68,00 \$	45,33 \$
BAM2	70,00 \$	46,67 \$
BAM2	72,00 \$	48,00 \$
BAM2	74,00 \$	49,33 \$
BAM2	76,00 \$	50,67 \$
BAM2	78,00 \$	52,00 \$
BAM2	80,00 \$	53,33 \$
BAM2	82,00 \$	54,67 \$
BAM2	84,00 \$	56,00 \$
BAM2	86,00 \$	57,33 \$
BAM2	88,00 \$	58,67 \$
BAM2	90,00 \$	60,00 \$
BAM2	92,00 \$	61,33 \$

CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action FBM:

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** le 2 avril , 2020
- **SYMBOLE DES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS:** FBM sera radié
- **SYMBOLE DES BTIC :** BMD sera radié
- **NOMBRE DE CONTRATS :** N/A
- **MULTIPLICATEUR :** N/A
- **LIVRABLE PAR CONTRAT :** N/A

- PRIX DE RÉGLEMENT: N/A

- LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE : N/A

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Contrats à terme sur action FBM

Les séries existantes de la classe des contrats à terme sur action FBM seront radiées puisqu'il n'y a aucun intérêt en cours.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Marchés financiers